

## **RENTRÉE SCOLAIRE 2020** FICHE DE RECENSEMENT DES VŒUX APRÈS UNE 2DE PRO FAMILLE DE MÉTIERS

Dossier à adresser à l'établissement d'origine pour le : ...../2020

SCOLARITÉ						
RNE DE L'ÉTABLISSEMENT:	NOM:		VILLE :			
CLASSE D'ORIGINE :	DIVISION:	LVA:	LVB :			
IDENTITÉ ÉLÈVE						
NOM: PRÉNO	PRÉNOM:					
NE: NÉ(E) LE:			SEXE :			
	IDENTITÉ REPRÉSE	NTANT LÉGAL				
DM: PRÉNOM:						
ADRESSE:						
TÉL 1 : TÉL 2 :			MÉL :			

VŒUX DE L'ÉLÈVE – METTRE OBLIGATOIREMENT UN VŒU DANS L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE						
Vœu	Spécialité de 1 <sup>re</sup> professionnelle issue de famille de métiers	Établissement demandé	Cadres réservés à l'administration <sup>(1)</sup>			
			Code vœu	Avis chef d'établissement		
1		Nom : Commune :	Code vœu : <b>0</b> /_/_/_/_/_/	□ MONTEE PEDAGOGIQUE <sup>(2)</sup> □ FAMILLE DE METIERS <sup>(3)</sup> □ PAS D'AVIS <sup>(4)</sup>		
2		Nom : Commune :	Code vœu : <b>0</b> /_/_/_/_/_/	□ MONTEE PEDAGOGIQUE <sup>(2)</sup> □ FAMILLE DE METIERS <sup>(3)</sup> □ PAS D'AVIS <sup>(4)</sup>		
3		Nom : Commune :	Code vœu : <b>0</b> /_/_/_/_/_/_/	□ MONTEE PEDAGOGIQUE <sup>(2)</sup> □ FAMILLE DE METIERS <sup>(3)</sup> □ PAS D'AVIS <sup>(4)</sup>		
4		Nom : Commune :	Code vœu : <b>0</b> /_/_/_/_/_/_/	□ MONTEE PEDAGOGIQUE <sup>(2)</sup> □ FAMILLE DE METIERS <sup>(3)</sup> □ PAS D'AVIS <sup>(4)</sup>		
5		Nom : Commune :	Code vœu : <b>0</b> /_/_/_/_/_/_/	□ MONTEE PEDAGOGIQUE <sup>(2)</sup> □ FAMILLE DE METIERS <sup>(3)</sup> □ PAS D'AVIS <sup>(4)</sup>		
6		Nom : Commune :	Code vœu : <b>0</b> /_/_/_/_/_/_/	□ MONTEE PEDAGOGIQUE <sup>(2)</sup> □ FAMILLE DE METIERS <sup>(3)</sup> □ PAS D'AVIS <sup>(4)</sup>		
7		Nom : Commune :	Code vœu : <b>0</b> /_/_/_/_/_/_/	□ MONTEE PEDAGOGIQUE <sup>(2)</sup> □ FAMILLE DE METIERS <sup>(3)</sup> □ PAS D'AVIS <sup>(4)</sup>		
8		Nom : Commune :	Code vœu : <b>0</b> /_/_/_/_/_/_/	□ MONTEE PEDAGOGIQUE <sup>(2)</sup> □ FAMILLE DE METIERS <sup>(3)</sup> □ PAS D'AVIS <sup>(4)</sup>		
9		Nom : Commune :	Code vœu : <b>0</b> /_/_/_/_/_/_/	□ MONTEE PEDAGOGIQUE <sup>(2)</sup> □ FAMILLE DE METIERS <sup>(3)</sup> □ PAS D'AVIS <sup>(4)</sup>		
10		Nom : Commune :	Code vœu : <b>0</b> /_/_/_/_/_/	□ MONTEE PEDAGOGIQUE <sup>(2)</sup> □ FAMILLE DE METIERS <sup>(3)</sup> □ PAS D'AVIS <sup>(4)</sup>		

<sup>(1)</sup> À remplir par l'établissement d'origine

lе	/2020	Signature de l'élève :	Signature du responsable légal de l'élève

<sup>(2)</sup> MONTEE PEDAGOGIQUE : l'élève sollicite son établissement d'origine
(3) FAMILLE DES METIERS : l'élève sollicite un autre EPLE que son EPLE d'origine car ce dernier ne dispose pas de la spécialité souhaitée.

<sup>(4)</sup> PAS D'AVIS : l'élève : - sollicite un autre établissement que son EPLE d'origine alors que ce dernier dispose de la spécialité souhaitée.
- est issu d'un établissement privé ou hors académie.

## MENTIONS LÉGALES ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-Lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation du directeur académique des services de l'éducation nationale, seul habilité à prononcer l'affectation d'un élève.

En s'appuyant sur l'application Affelnet-Lycée, les procédures d'affectation préparent cette décision en tenant compte de l'offre de formation, de la demande des familles et en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu le mieux placé. La hiérarchie de vos vœux définit l'ordre dans lequel ils seront examinés lors des procédures d'affectation.

**IMPORTANT**: L'affectation est effective quand le candidat la confirme **en s'inscrivant auprès de l'établissement** d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève.

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres.

Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-Lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves. Elle a également une finalité statistique.

Les personnes habilitées de l'établissement fréquenté, du CIO le cas échéant, des établissements demandés, des services gestionnaires de l'affectation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et du rectorat, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse sont également destinataires des données statistiques.

Dans le cadre de cette procédure informatisée, la formulation de vœux dans un établissement privé sous contrat ou dans un organisme de formation par apprentissage implique l'acceptation par l'élève ou ses représentants légaux, le cas échéant, de la possibilité pour ces établissements d'avoir accès à leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse mél, etc.), afin qu'ils puissent prendre leur attache.

L'académie est fondée à transmettre ces informations au regard des obligations liées de sa mission. Toutefois, en vertu du règlement général de la protection des données (RGPD), les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits (droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après la mort), qui s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) du département d'origine.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr) : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure de recours.

Pour tout conseil et avis sur le traitement de vos données personnelles :

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale :

Monsieur Gilles Braun - 110 rue de Grenelle 75007 Paris - dpd@education.gouv.fr

Coordonnées du délégué à la protection des données de l'académie :

Monsieur Ousmane Sow - 4, rue Georges Enesco 94000 Créteil - dpd@ac-creteil.fr